



Développement durable

FISCALITE

Ecotaxes killers

Dans la jungle des taxes environnementales.



Toutes les informations juridiques ne sont pas indiquées sur la déclaration. Elles sont dispersées dans différents textes de loi. Autant de gisements d'économies pour ceux qui ont établi une veille ou font appel à des prestataires.

TGAP, TICGN, Ecofolio. Que d'abréviations exotiques pour désigner une ribambelle de taxes environnementales sur l'eau, l'électricité, les énergies fossiles, les émissions polluantes, etc. Inciter à modifier les comportements, c'est bien. Amener les entreprises, et en priorité les PME, à s'informer pour s'y retrouver dans la cinquantaine de taxes et d'exonérations, c'est encore mieux. Ne serait-ce que pour les aider à économiser jusqu'à 15% de leurs montants.

Par **Alain Roux**

“T’as pensé à payer ta taxe foncière, taxe immobilière, taxe professionnelle, taxe sur le personnel, taxe d’apprentissage, taxe si t’es pas sage ?”, demandait le groupe comique Les Inconnus en 1991, dans leur chanson *Raptout*, qui passait en revue les impôts de l’Hexagone. Hormis la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), l’époque n’était pas encore aux taxes environnementales. On en compte aujourd’hui une cinquantaine : sur l’eau, l’électricité, les énergies fossiles, les émissions polluantes, le granulat... Le médiatique projet de la taxe carbone ne tombait pas du ciel. Les recettes annuelles du total de ces taxes atteindraient 48 milliards d’euros, selon le Conseil des impôts. Le poids de cette fiscalité s’est accentué à partir des années 90, notamment avec la signature du protocole de Kyoto en 1997. Avec la vague verte, elle est appelée à progresser. Mais elle reste mal connue des entreprises car elle est relativement récente. “Nous n’avons pas calculé la totalité des taxes environnementales. On ne tient pas une comptabilité spécifique”, rapporte Jérôme Schehr, directeur financier en charge du développement durable au Fouquet’s et président de

[Agora] des directeurs du développement durable. Pourtant il est possible de diminuer leur coût d’au moins 15 %, en chassant les exonérations nichées dans les textes législatifs, ou en optant pour des mécanismes plus écologiques. Ainsi pour la Contribution au service public de l’électricité (CSPE, qui pèse 1,2 milliard d’euros), créée pour compenser le coût des énergies renouvelables dans la politique de mixité énergétique, “il existe un plafond de paiement à 500 000 euros, et un seuil minimum de 5 millions de kilowatts de consommation. Les sociétés susceptibles de revendre des énergies renouvelables sont également exonérées”, indique Steeve Be-

avons dégagé 42 % d’économies sur un montant de taxe de 230 000 euros”, affirme le cabinet GSM consulting.

Le principe pollueur-payeur

Reposant sur le principe pollueur-payeur, ces taxes ont pour but de rendre le comportement des entreprises plus écologique ou bien d’organiser la récolte et le recyclage des déchets. Les taxes applicables varient selon le domaine d’activité des entreprises. Celles-ci, dans le secteur industriel, sont principalement concernées par les taxes énergétiques. Dans le tertiaire, l’imposition se joue davantage sur les emballages

“On compte aujourd’hui une cinquantaine de taxes environnementales : sur l’eau, l’électricité, les énergies fossiles, les émissions polluantes, le granulat...”

nisty, expert en énergies au cabinet de réduction des coûts Leyton. “En étudiant la localisation, l’usage de l’électricité, et le profil de consommation d’un fabricant de textile, nous

ou les flottes de véhicules. Certaines taxes sont visibles car soumises à déclaration, comme la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), divisée en 7 familles (déchets, lessive,

émissions polluantes...). D’autres sont nichées dans les petites lignes des factures énergétiques. Tandis que la chasse aux exonérations requiert une connaissance précise des textes de loi. Les directeurs financiers les regardent de plus en plus près, mais les réductions fiscales possibles ne sont pas encore toutes identifiées. “L’administration fiscale réclame des paiements à partir de modèles théoriques de comportements polluants. Pour obtenir des réductions, il faut reconstituer le théorique au réel. Décrire aux administrations le véritable comportement des entreprises”, explique Steeve Benisty. Ainsi, si elles produisent de l’électricité à partir du gaz, elles peuvent être exonérées de la taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel (TICGN, qui pèse 168 millions d’euros). “Car cette taxe finance le surplus d’énergie non-nucléaire dans le parc électrique français, produite avec des énergies renouvelables coûteuses, ou des énergies fossiles”, indique Steeve Benisty. Sur chacun des points on va évaluer le degré de nocivité et les efforts entrepris pour les maîtriser car ils ouvrent droit à des exonérations. Tout notre effort consiste à montrer les efforts, à les dimensionner, et à les soustraire de l’assiette

de calcul de la taxe”, ajoute-t-il. *“La taxe sur les véhicules de société est modulée en fonction du niveau de Co2 émis par les voitures. Elle varie donc en fonction du choix des véhicules”*, indique Florence Bartolo, responsable des missions environne-

ment au cabinet de réduction des coûts Alma Consulting Group. Les entreprises payent également une redevance d’assainissement de

“En étudiant la localisation, l’usage de l’électricité, et le profil de consommation d’un fabricant de textile, nous avons dégagé 42 % d’économies sur un montant de taxe de 230 000 euros”

Agora des Directeurs du développement durable **Coopération entre secteurs**

A l’Agora des directeurs du développement durable, l’attention est davantage portée sur le risque de disparition des énergies fossiles que sur les exonérations possibles. “Nous travaillons ensemble pour trouver des solutions, en misant sur la R&D et l’innovation”, indique Jérôme Schehr, le président de l’association, et directeur financier en charge du développement durable au Fouquet’s. “On peut échanger à travers le club, notamment avec les sociétés de l’aviation. Car comme nous l’a rappelé l’épisode du nuage de cendre islandais, le secteur de l’aviation et de l’hôtellerie dépendent l’un de l’autre. Quand les

“Nous travaillons ensemble pour trouver des solutions, en misant sur la R&D et l’innovation”

avons ne circulent plus, les clients ne peuvent plus se rendre dans les hôtels. Nous réfléchissons donc ensemble sur les problématiques énergétiques”, explique-t-il. La mise en place de solutions innovantes nécessite une coopération à tous les étages. Pour ses livraisons, Jérôme Schehr a souhaité mettre en place un système de caisses en plastique pour remplacer les caquettes en bois. “J’ai donc du convaincre mes fournisseurs, qui ont ainsi un argument commercial de plus, et mes concurrents, afin de rendre la logistique possible”, rapporte-t-il. Les caquettes en plastique peuvent être réutilisées et permettent des économies sur le coût des déchets, comptabilisés à la tonne.

A.R.

l’eau, payée en fonction du volume d’eau consommé. Le législateur part du principe que l’eau rejetée dans l’assainissement est polluée. Mais si l’entreprise met en place son propre système de prétraitement, *“elle sera non seulement exonérée de l’impôt, mais pourra également bénéficier du fonds qu’il alimente, pour financer son installation”*, indique Elodie de Vanssay, chargée du pôle environnement chez GSM. *“Si un industriel ne pollue plus sur le réseau, le principe de pollueur/payeur ne s’applique plus. Il s’agit encore une fois de reconnecter le calcul théorique au réel”*, explique Steeve Benisty.

Une question de comportement

Le changement de comportement des entreprises doit leur permettre de réduire leur facture. La plupart d’entre elles cotisent aux organismes EcoFolio et Eco-emballages, qui organisent la collecte des imprimés et des emballages. Le cas échéant, elles doivent s’acquitter d’une taxe beaucoup plus élevée. Le montant d’EcoFolio pour 2010 s’élève à 37 euros par tonne de papiers, contre 120 euros dans le cadre de la TGAP. *“Conçue comme une sanction, elle est plus onéreuse pour l’émetteur. En outre, elle ne permet pas son implication dans la gestion environnementale du produit puisqu’elle est recouvrée par les Douanes, et versée au budget général de l’Etat”*, indique l’organisme EcoFolio. Pour réduire la facture, les entreprises peuvent anticiper l’arrivée des nouvelles taxes. *“L’hôtellerie va être frappée par une taxe sur les déchets organiques. Nous travaillons dessus”*, indique Jérôme Schehr. Ainsi, *“la morale paie toujours”*, se plaît à rappeler Steeve Benisty, car l’éthique environnementale entraîne des bénéfices économiques.

A contrario, si l'entreprise ne remplit pas correctement ses déclarations, elle s'expose à de fortes amendes de la part des douanes ou du Tré-

sor. "En cas de redressement, les entreprises peuvent couler", rapporte Etienne Ruth, directeur du développement durable à Nature & Découvertes.

Manque de visibilité et d'incitation

Mais dans les méandres législatifs, difficile d'identifier les taxes. Profiter au mieux des effets d'optimisation réclame une veille législative quasi permanente. "Les grands groupes du CAC 40 peuvent s'appuyer sur des fiscalistes aguerris, mais les PME/PMI n'ont ni les ressources humaines suffisantes ni le temps pour partir à leur recherche", constate Elodie de Vanssay chez GSM. "Les entreprises ont plus ou moins identifié certaines taxes visibles comme la TGAP. Mais tous les plafonnements possibles ne sont pas indiqués sur la déclaration. Les informations juridiques sont dispersées dans différents textes de loi : la loi de finances annuelle, sujette à au moins une parution



"Pour obtenir des réductions, il faut décrire aux administrations fiscales le véritable comportement des entreprises", Steeve Benisty, expert en énergie au cabinet de réduction des coûts Leyton.

de collecte. Elle est passée de 940 à 120 euros pour l'exercice 2009. "La montée en puissance très rapide du régime a pu perturber les opérateurs visés et certains sont longtemps restés dans l'ignorance de leurs nouvelles obligations", commente le Sénat dans le rapport relatif au projet de loi de finances rectificative. "Les premières campagnes de contrôle menées par les Douanes ont donné lieu à un nombre significatif de redressements et

"Des taxes sont nichées dans les petites lignes des factures énergétiques, la chasse aux exonérations requiert une connaissance précises des textes de loi"

rectificative, la réglementation départementale, européenne, etc.", explique-t-elle. Les entreprises ne sont pas suffisamment informées sur leurs droits. "Certaines entreprises ne recyclent pas leurs déchets car elles ignorent les coûts et la fiscalité qui y sont associés et n'identifient pas les gisements d'économies", remarque Florence Bartolo. Face à la colère de certains professionnels qui n'avaient pas eu connaissance du dispositif Eco-Folio sur les imprimés, l'Etat a ainsi revu à la baisse le montant de la TGAP censé sanctionner les sociétés qui ne cotisaient pas à l'organisme

pénalités, qui ont atteint un montant total de 6,5 millions d'euros en mars 2009", ajoute-t-il. L'Etat ne réalise pas de campagnes de communication sur des dispositifs complexes. Ses représentants à la région ou au département ne sont également pas toujours au fait de ces questions, notamment ceux qui viennent d'être installés dans leurs fonctions. Un phénomène qui n'est pas spécifique au droit fiscal de l'environnement. "Cette fiscalité, relativement récente, est en voie d'être aussi complexe que les autres. Le législateur rajoute des rustines et il en ou-

blie", indique Steeve Benisty. Certaines dispositions peuvent être en contradiction avec d'autres. Le manque de visibilité de ces taxes empêche d'atteindre leur but : modifier les comportements pour les rendre plus écologiques. Tandis que le deuxième objectif - compenser le coût de la pollution - n'est pas forcément atteint. Des taxes alimentent le budget des pouvoirs publics sans financer la politique environnementale. "Dans les règles de la fiscalité, l'objectif premier de toute taxe est d'alimenter les caisses de l'Etat. C'est le cas de nombreuses taxes composant la fiscalité environnementale. Il serait légitime qu'elles soient davantage fléchées vers l'environnement", estime Florence Bartolo. Certaines taxes ne

Grenelle 2

La taxe poids lourds dans les tiroirs

La taxe poids lourds a été retirée du projet de loi Grenelle 2 en avril 2010. Elle devait rapporter 1,25 milliard d'euros tous les ans. Et toucher tous les camions à partir de 3,5 tonnes pour un montant compris entre 0,025 et 0,20 euro par kilomètre. Soit 600 000 véhicules français et 200 000 étrangers. Le calcul des trajets devait être réalisé grâce à des "GPS" embarqués à bord des véhicu-

*Elle devait rapporter
1,25 milliard d'euros
tous les ans*

les et des portiques. La taxe devait alimenter le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), dont le budget n'est plus à l'équilibre. Celle-ci a pour mission de financer des projets d'intérêt national ou international relatifs à la réalisation ou à l'aménagement d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales ou portuaires. Le gouvernement assure que la taxe n'est pas enterrée mais repoussée à 2012.

A.R.

son pas incitatives. Notamment la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui est intégrée à la taxe foncière. "Elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel", affirme-t-elle. Elle n'est proportionnelle au volume de

"Les grands groupes du CAC 40 peuvent s'appuyer sur des fiscalistes aguerris, mais les PME/PMI n'ont ni les ressources humaines suffisantes ni le temps pour partir à leur recherche"

déchets, qu'à condition qu'elle soit payée sous forme de redevance. Une option choisie par seulement 5 à 10 % des communes. Chez Nature & Découvertes, Etienne Ruth fustige une "fiscalité négative". "Si vous n'êtes pas dans les clous, on vous somme de payer tel montant. Au lieu d'encourager financièrement ceux qui se comportent mieux, à l'instar du bonus écologique pour les voitures. On pourrait imaginer qu'une entreprise qui prendrait l'initiative de ne plus du tout communiquer via du papier récolterait un bonus fiscal. Alors qu'aujourd'hui

"Pour mieux comprendre cette fiscalité environnementale, il est possible de se tourner vers des formations publiques et privées, des médias spécialisés, l'Ademe, ou la CCI"

nous payons en fonction de la pollution émise. On nous impose une obligation de résultats, sans avoir une obligation de moyens", regrette le directeur du développement durable.

Formations à portée des PME

Pour mieux comprendre cette fiscalité environnementale, il existe des formations universitaires. Elle est notamment enseignée dans le cadre de masters en droit de l'environnement. Il existe des formations privées, "mais elles s'apparentent davantage à des cycles d'information de deux jours : des colloques", estime Steeve Benisty. "Rien que pour expliquer le mécanisme complexe des certificats blancs aux fournisseurs d'énergies fossiles (les fournisseurs peuvent racheter à leurs clients des

certificats d'économies d'énergie), cela a pris une journée entière de formation", indique-t-il. Il existe également des revues ou des sites Internet spécialisés dans l'environnement qui s'arrêtent parfois sur des textes de loi, notamment Actu environnement. De son côté, la chambre

de commerce a mis en ligne une veille juridique sur l'environnement industriel. L'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (Ademe) délivre également des informations, même si elles sont davantage portées sur les subventions ou sur les installations écologiques. Les cabinets d'avocats ou de réduction des coûts réalisent également une veille juridique. Ces derniers sont rémunérés sur les économies réalisées. Toutefois Jérôme Schehr au Fouquet's estime que "la réduction des coûts entraîne un service dégradé pour le client". Ce que

réfute Elodie de Vanssay : "En s'appuyant sur des bases juridiques, notre point de départ est de se demander : "pour sa consommation actuelle, l'entreprise peut-elle bénéficier d'une réduction justifiée des taxes ?". Nous distinguons ce travail de l'audit, qui peut conseiller une optimisation globale des coûts de l'énergie. Dans un certain nombre d'hôtels, les lumières sont allumées en plein après-midi de juillet. Afin de réguler la consommation, il est possible d'installer des détecteurs de présence, des systèmes de carte à l'entrée des pièces, des tubes lumineux de 60 watts plutôt que 80 watts", explique-t-elle. Une plus grande lisibilité des taxes permettrait non seulement aux entreprises de réaliser des économies, mais rendrait aussi la



“Si l’entreprise met en place son propre système de prétraitement, elle sera exonérée de la redevance sur l’eau”, Elodie de Vansay, chargée du pôle environnement chez GSM.

politique environnementale plus efficace. Ce qui semble en bonne voie. Le regain d’intérêt pour l’écologie dans l’opinion pousse médias et politiques à faire preuve de plus de pédagogie. Le projet de la taxe carbone, repoussé *sine die*, et la taxe poids lourds, retirée de la loi Grenelle 2, ont fait l’objet d’importants débats. Le gouvernement refuse d’instaurer de nouvelles écotaxes en période de crise, au grand dam des écologistes. ■

CHIFFRES REVELATEURS

Une fiscalité méconnue

- **50** taxes environnementales.
- **48 mds** de recettes pour l’Etat, hors crise, dont **20 mds** pour la TIPP.
- Une réduction possible de la facture de **15 %**.